

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

GUIDE DE SAISIE

ESPACE USAGERS

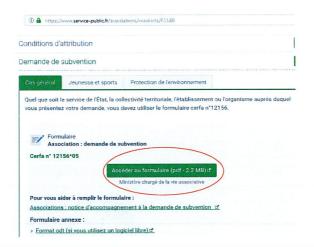


Janvier 2020

01 - Dauphin guide usagers- saisie d'une demande V1 (ajout : fonctionnement global ou par actions/projets

1

Avant la saisie d'une première demande de subvention, lire attentivement <u>la notice d'accompagnement du CERFA</u>
12156*05 disponible sur le site service-public.gouv.fr





Sommaire

	L	POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DANS DAUPHIN IL FAUT CRÉER MON COMPTE I		P.05
		Comment créer mon compte ?	P.7	CONTRACTOR CONTRACTOR
		Comment être rattaché à mon organisme ?	P.9	
		Comment modifier mes informations personnelles ?	P.11	
		Comment le compte administrateur crée-t-il le compte signataire ?	P.14	
7		Comment supprimer un compte (signataire ou non)?	P.16	
	H.	DÉPOSER UNE DEMANDE – 1° PARTIE		P.17
		Ecran d'accueil pour saisir une demande	P.18	
1		1. Préambule	P.20	
		2. Critères d'éligibilité	P.21	
173		3. Votre TIERS : identification	<u>P.22</u>	
	III.	DÉPOSER UNE DEMANDE - 2° PARTIE		P.28
		4. Saisie d'une demande de subvention annuelle ou pluriannuelle	<u>P.29</u>	
	IV.	ATTESTER SUR L'HONNEUR et TRANSMETTRE LA DEMANDE		P.47
		5. Récapitulatif		
		Première demande : joindre une attestation	<u>P.48</u>	
		Demandes ultérieures : attester en ligne grâce au compte signataire	P.49	
	V.	MODIFIER LES DONNÉES DE MON ORGANISME ou MODIFIER MA DEMANDE		P.51
		Comment modifier les données de mon organisme ?	P.52	
		Comment répondre à une demande de compléments ?	<u>P.54</u>	
		Comment répondre à une sollicitation	<u>P.56</u>	
	VI.	SCHÉMAS		P58

Informations utiles

Dans le Portail,

• Pour passer d'un écran à l'autre, utiliser les boutons PRECEDENT et SUIVANT pour conserver la saisie



Enregistrer



- Utiliser ENREGISTRER pour quitter le portail tout en conservant la saisie
- La connexion est interrompue après 30 mn sans utilisation. Vous retrouverez cependant les informations enregistrées au moment de l'interruption dans votre Espace personnel (suivi de mes demandes)

Dans ce guide,

- un TIERS est un ORGANISME DEMANDEUR (association, commune, EPCI, GIP...)
- PDV = Politique de la ville ; QPV = Quartier prioritaire de la Politique de la ville
- Signale un point de vigilance



Signale une explication





I. POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DANS DAUPHIN IL FAUT CRÉER MON COMPTE <u>ET</u> ÊTRE RATTACHÉ À MON ORGANISME

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE COMPTE ?

TIERS (organisme déposant)









Chaque organisme doit avoir **obligatoirement** un compte administrateur

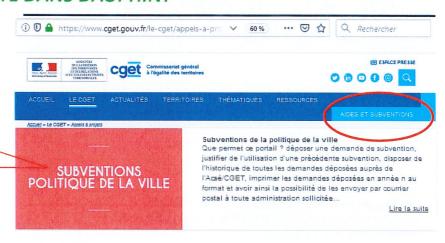
retour au commaire

COMMENT CRÉER SON COMPTE DANS DAUPHIN?

www.cget.gouv.fr

- Accéder à Dauphin via le site du CGET/ANCT permet
- d'obtenir des conseils pratiques
- des informations sur les évolutions de l'outil
- d'accéder au Guide de saisie mis à jour de ces évolutions.

②- Cliquer ensuite sur « accéder au portail Dauphin »



ATTENTION

Depuis le 15 octobre 2018, l'espace Usagers du portail Dauphin a remplacé l'outil Addel.

Vous pouvez consulter :

- . Le nouveau guide de saisie (octobre 2019) d'une demande de subvention
- . La liste des correspondants locaux

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU PORTAIL DAUPHIN

usager-dauphin.cget.gouv.fr

Que permet ce portail ?

- Déposer une demande de subvention au titre de la politique de la ville
- Consulter l'historique des demandes et subventions à partir de 2019
- Justifier l'utilisation d'une subvention 2019 (module disponible en février 2020)
- En cas de renouvellement d'une action dupliquer une demande déposée en N ou N-1 et l'actualiser



② - Tous les membres d'un organisme demandeur qui interviennent dans le portail DAUPHIN doivent disposer d'un compte personnel, c'est-à-dire :



- d'un identifiant
- d'un mot de passe <u>strictement personnel</u>
- d'une adresse mail.

Remarque : une adresse mail ne peut être liée <u>qu'à un seul</u> <u>compte</u>.

Exemples:

- Si je suis directeur d'une association A et trésorier d'une association B, je dois avoir 2 adresses mail différentes ;
- Martin et Béatrice de l'association C ne peuvent pas avoir la même adresse mail générique.

3 Après **activation du compte** à l'intérieur d'un mail système (valide 72 h) le compte est opérationnel

Créez votre compte.



cetour au

COMMENT ÊTRE RATTACHÉ À UN ORGANISME ?



ORGANISME CONNU: Préalablement au dépôt d'une TOUTE PREMIERE DEMANDE dans DAUPHIN.

Samia est coordonnatrice dans une association qui a déposé au moins une demande au titre de la Politique de la Ville depuis 2015 dans ADDEL mais c'est sa première demande dans DAUPHIN.

Elle doit créer son compte puis prendre contact avec un agent du service Etat Politique de la Ville de son département qui, à partir de son espace « agents », rattachera son compte au tiers. Elle deviendra

«<u>administrateur du tiers</u> ». Le fait d'être rattaché à un organisme préalablement à la demande facilite et accélère le traitement de la demande.



ORGANISME NOUVEAU: Après le dépôt et la prise en charge par un agent de la TOUTE PREMIERE DEMANDE dans DAUPHIN.

Maxime est coordonnateur dans une association qui n'a jamais déposé une demande au titre de la Politique de la Ville depuis 2015.

Il doit créer son compte et dans la foulée saisir sa demande. Lorsqu'un agent du service Etat Politique de la Ville sollicité prendra en charge cette 1^e demande il deviendra «<u>administrateur du tiers</u> ». La saisie des demandes ultérieures sera facilitée.



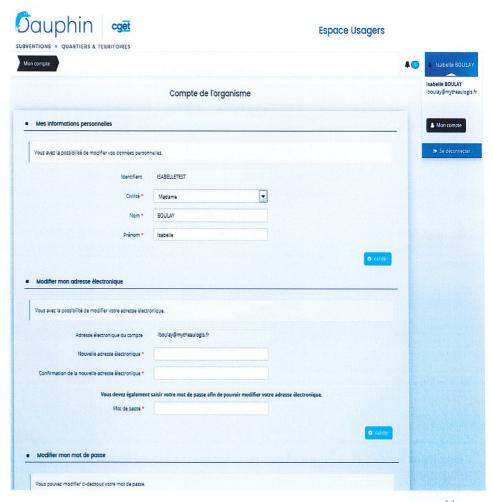
Ils sont maintenant tous les deux « administrateur du tiers »

Il pourront inviter des membres de leur organisme à créer leur compte et rattacher ces comptes au tiers.



COMMENT MODIFIER MES INFORMATIONS PERSONNELLES?

Cet écran permet de modifier toutes les informations personnelles du compte identifiant, mot de passe, adresse mail



11

Zoom – LE COMPTE ADMINISTRATEUR DU TIERS



Chaque organisme a obligatoirement un compte administrateur du tiers*

	organisme connu	organisme non connu
Quand l'usager devient-il administrateur ?	Après création du compte usager et rattachement à l'organisme, le 1 ^{er} usager d'un tiers connu devient automatiquement « administrateur du tiers »	Après l'approbation du tiers par l'agent de la PDV , suite à la transmission de la 1 ^e demande d'un nouvel organisme.
Qui peut-être administrateur du tiers ?		ui créé son compte et est rattaché en premier anger par la suite)*
Son rôle	. invite et abonne les autres comptes o . opère les désabonnements	des membres de l'organisme

^{*}L'administrateur du tiers peut à tout moment demander à son correspondant en charge de la politique de la ville de ne plus être administrateur.



12





	organisme connu	organisme non connu		
Quand et comment devient-on compte signataire ?	Lors de la saisie de la 1 ^e demande, <u>l'administrateur du tiers</u> invite la personne qui signe l'attestation sur l'honneur à créer son compte et le rattache à l'organisme. Lors de la prise en charge du 1 ^{er} dossier, l'agent de la PDV* l'étiquette « compte signataire ».	Lors de la prise en charge de la 1 ^e demande, <u>l'agent de la PDV</u> , invite la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur à créer son compte. Lorsque le compte est créé, l'agent de la PDV* l'étiquette « compte signataire » et le compte est rattaché au tiers.		
Qui peut être compte signataire ?	Le représentant légal ou toute personne ayant délégation de signature de sa part. Cette qualité devra être prouvée par un justificatif rattaché dans le porte-document.			
Quand le compte signataire peut-il attester sur l'honneur en ligne ?	Lors des demandes ultérieures, la person DAUPHIN avec son compte nominatif et à	ne qui saisit la demande invite le signataire à se connecter à la attester en ligne.		

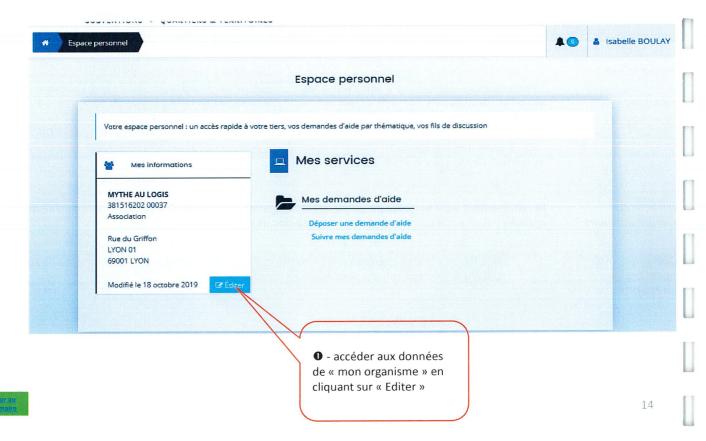
*PDV = politique de la ville



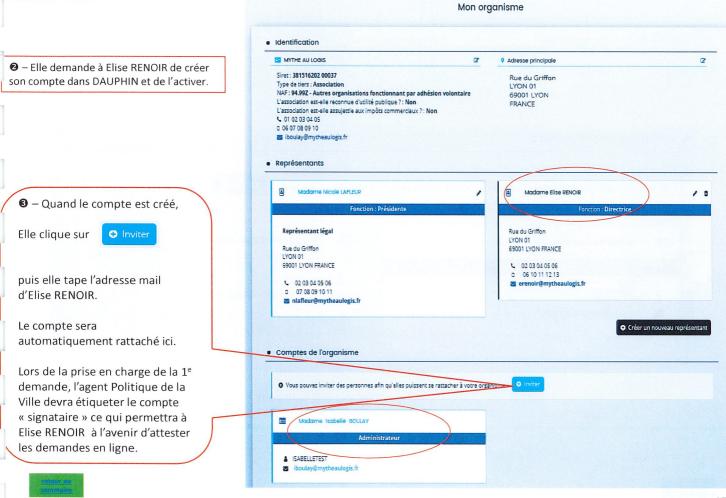
COMMENT INVITER LE FUTUR SIGNATAIRE DE MON ORGANISME À CRÉER SON COMPTE ?

Dans notre exemple, Isabelle BOULAY est compte administrateur du tiers.

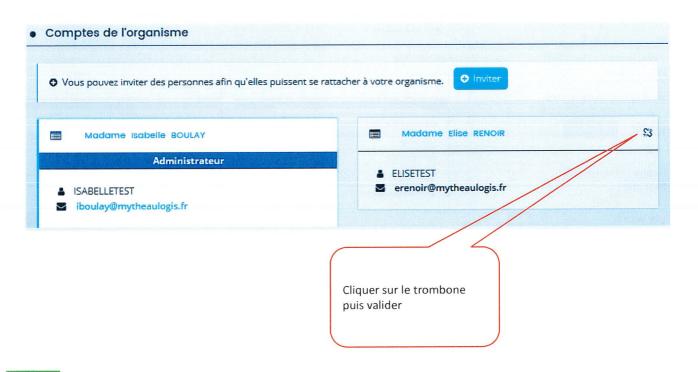
Elle souhaite qu'Elise RENOIR, directrice de l'association, soit compte signataire.



COMMENT INVITER LE FUTUR SIGNATAIRE DE MON ORGANISME À CRÉER SON COMPTE ?



COMMENT SUPPRIMER UN COMPTE?



sommaire

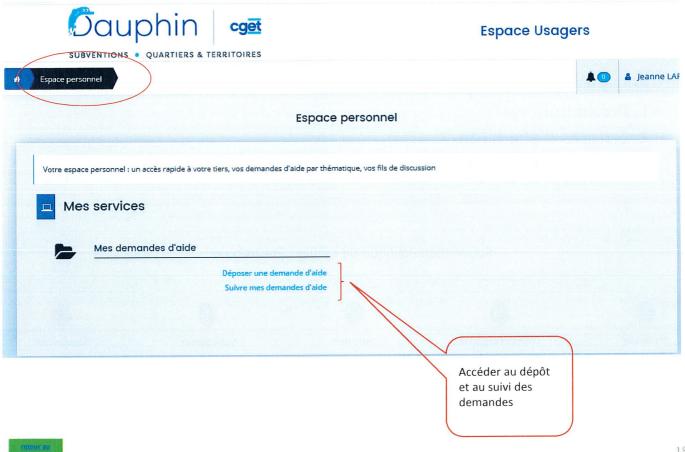
II. DÉPOSER UNE DEMANDE - 1^E PARTIE

Ecran d'accueil et choix du téléservice

- 1. Préambule
- 2. Critères d'éligibilité
- 3. Renseignements des données du TIERS

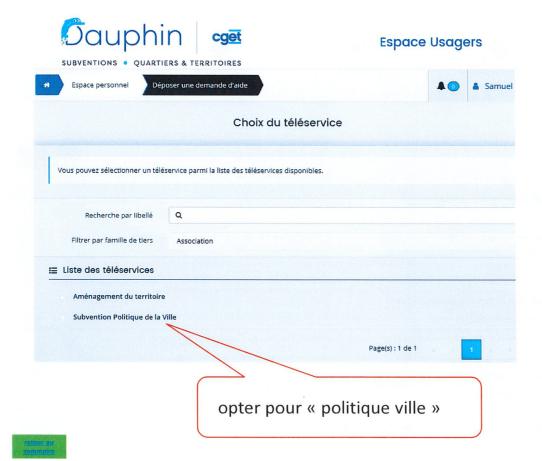


Ecran d'accueil de l'espace personnel



18

Choix du télé-service



1 - Préambule : bien lire le préambule, il contient les nouveautés et les éléments importants

Subvention Politique de la Ville : Préambule





Suivant ⊕

Bienvenue sur l'outil de dépôt en ligne des demandes de subvention de la Politique de la Ville.

Télécharger le guide de saisie - octobre 2019.

Attention

- Veillez à bien saisir le **budget prévisionnel du projet**. Le choix des financeurs publics sollicités détermine l'envoi de la demande au bon service instructeur. Il est impératif de bien lire le guide de saisie
- Veillez au millésime du **budget prévisionnel du projet**.

 Exemple : Pour une demande relative à l'année 2020 le millésime sera 2020. Pour une demande relative à l'année scolaire 2020-2021, le millésime sera 2020.
- Pour vous aider à sélectionner les bonnes données dans les champs « contrat de ville » et « localisation » : Liste des contrats de ville et des quartiers prioritaires

- Une nouvelle dénomination des financeurs publics facilite leur sélection dans le budget prévisionnel de
- Demandes pluriannuelles: une évolution permet de saisir le budget initial et dorénavant celui des années
- suivantes.
 La duplication des demandes annuelles de N ou N-1: si vous déposez une demande similaire à celle de l'année précédente, vous pouvez dupliquer la demande, cela vous évitera d'avoir à ressaisir toute la demande à l'exception toutefois du budget prévisionnel.

Le dossier dématérialisé de DAUPHIN correspond à la version du CERFA 12156*05 de mars 2017. Pour information, vous pouvez récupérer le formulaire officiel et sa notice en cliquant sur le lien suivant : formulaire et notice du cerfa

2 - Critères d'éligibilité

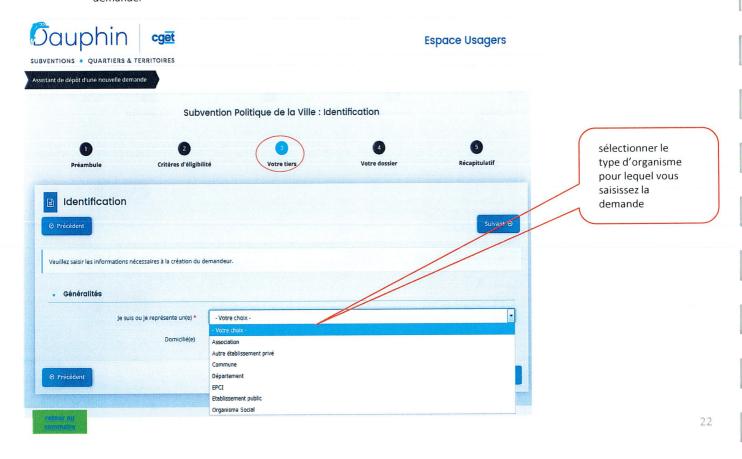


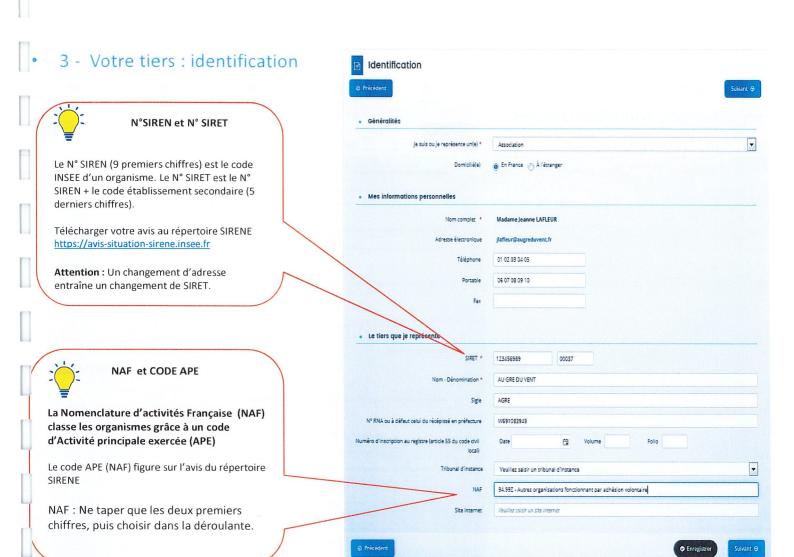
3 - Votre tiers : identification



Les champs du Tiers sont à remplir uniquement si vous êtes un NOUVEL ORGANISME, non référencé dans le portail.

Si votre organisme est déjà référencé ou si vous avez déjà déposé une demande dans DAUPHIN, ces données seront pré-affichées. Vous n'aurez qu'à les modifier en cas de changements soit à partir de votre espace personnel (cf. page 51) soit lors d'une prochaine demande.

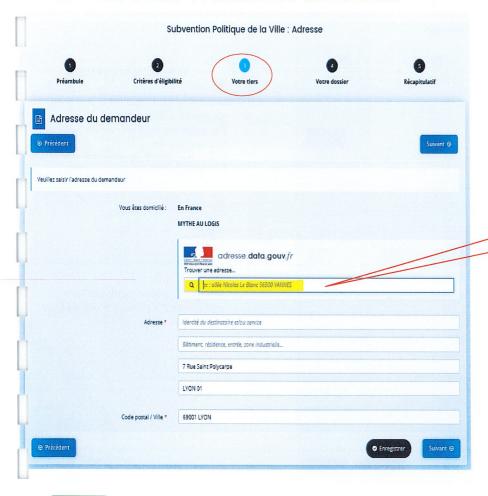




 3 – votre tiers : informations complémentaires pour les associations



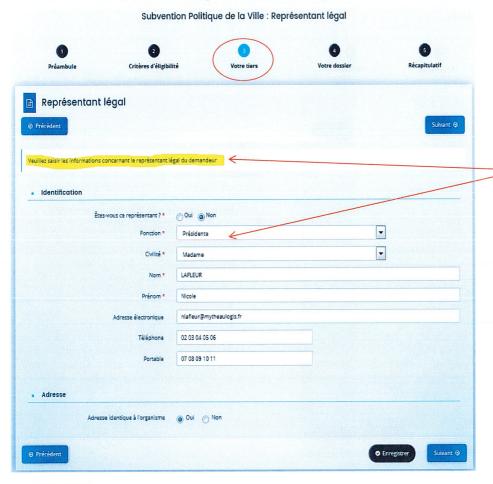
3 – Votre tiers : Adresse du demandeur





Pour l'adresse : utiliser prioritairement l'aide à la saisie

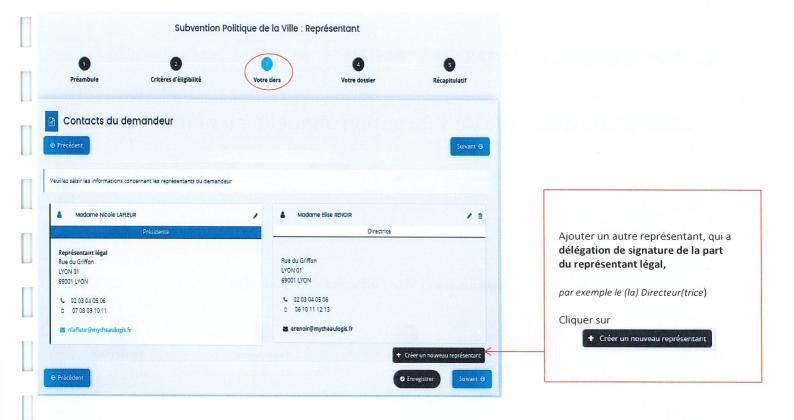
3 – Votre tiers : Représentant légal





26

3 – Votre tiers : Contacts du demandeur => ajout d'un Représentant



III. DÉPOSER UNE DEMANDE -2° PARTIE

4. Saisie d'une demande de subvention annuelle ou pluriannuelle

Subvention Politique de la Ville : Informations générales

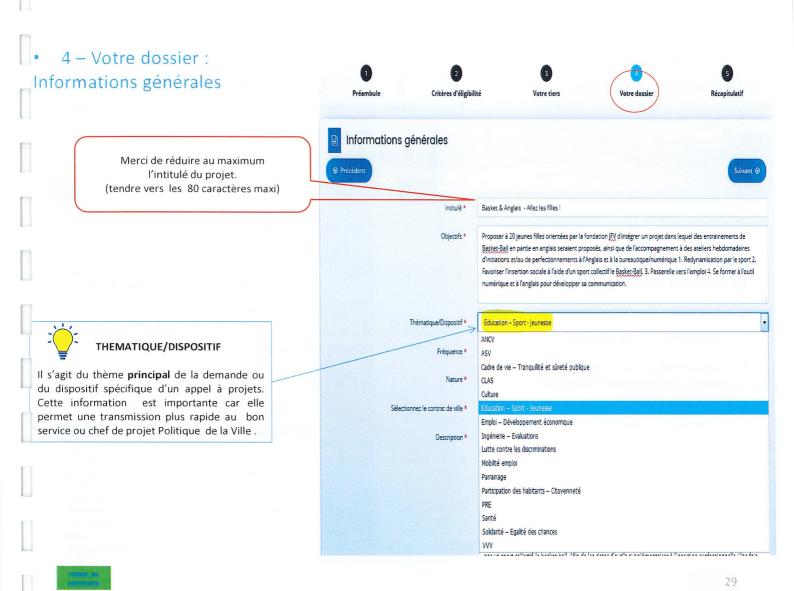




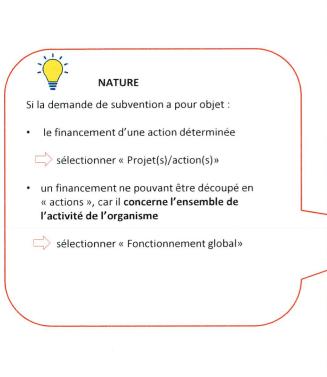


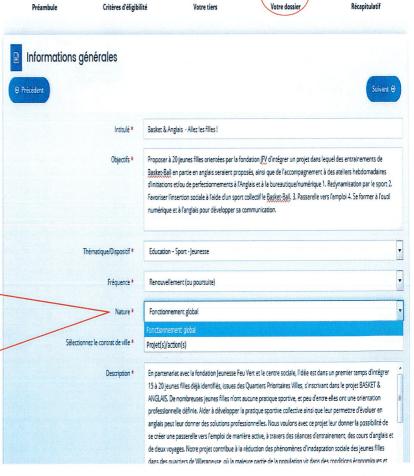






• 4 – Votre dossier : Informations générales





30

4 – Votre dossier :

Informations générales

Pour vous aider dans la sélection du contrat de ville .

liste des contrats de ville et des QPV

 \triangle

Attention : on ne peut sélectionner qu'un seul contrat de ville.



CONTRAT DE VILLE

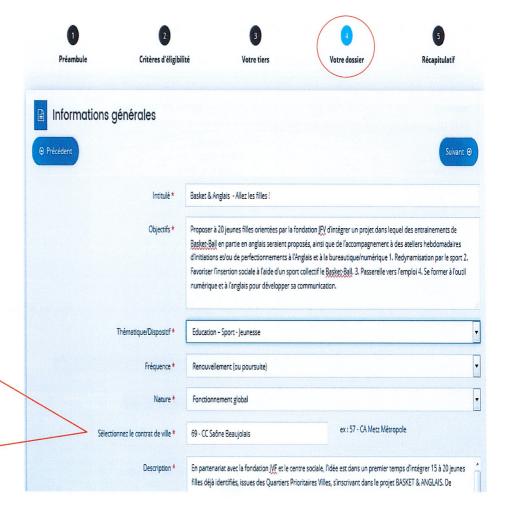
<u>Si votre demande relève de l'appel à projets d'un contrat de ville</u>: taper le numéro du département du contrat de ville

exemple : taper « **69** » puis sélectionner le contrat de ville « 69 –CC Saône Beaujolais »

<u>Si votre demande se situe en dehors de tout appel</u> <u>à projets d'un contrat de ville</u> : taper le numéro de département de votre projet

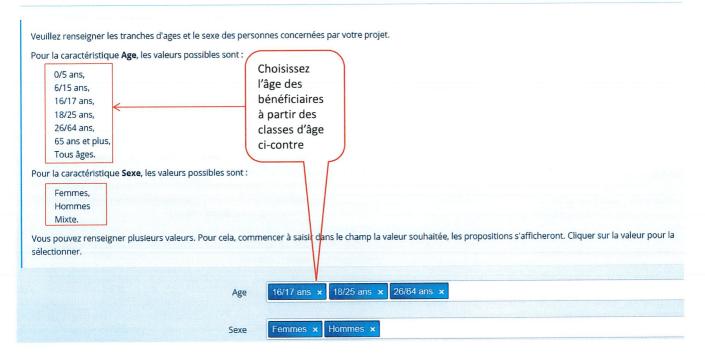
exemple:

- pour une action départementale du Rhône taper « **69** » puis => « 69 - Hors contrat de ville » - pour une action nationale taper « **00** » puis => « 00 - Hors contrat de ville »



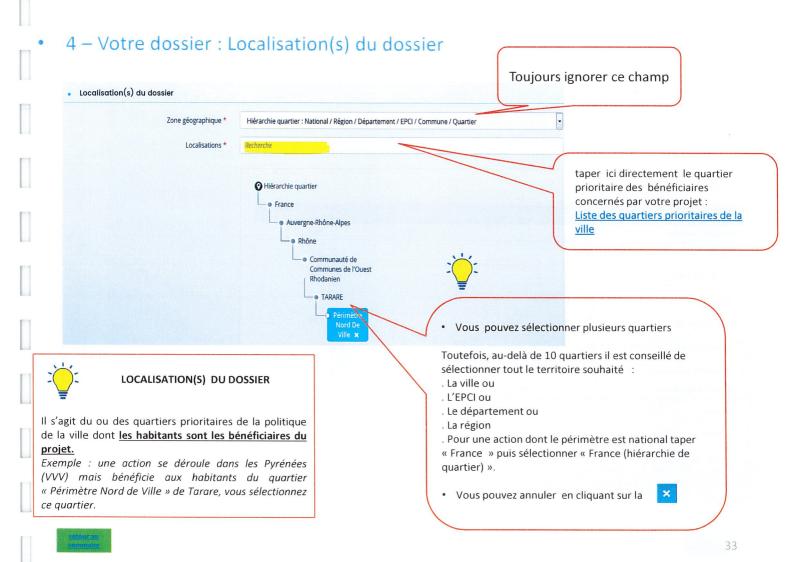
4 – Votre dossier : Bénéficiaires

Bénéficiaires



Age – Sexe : vous pouvez ajouter ou supprimer des catégories en cliquant sur la 🗶

retour su



4 – Votre dossier : Moyens matériels et humains

Moyens matériels et humains

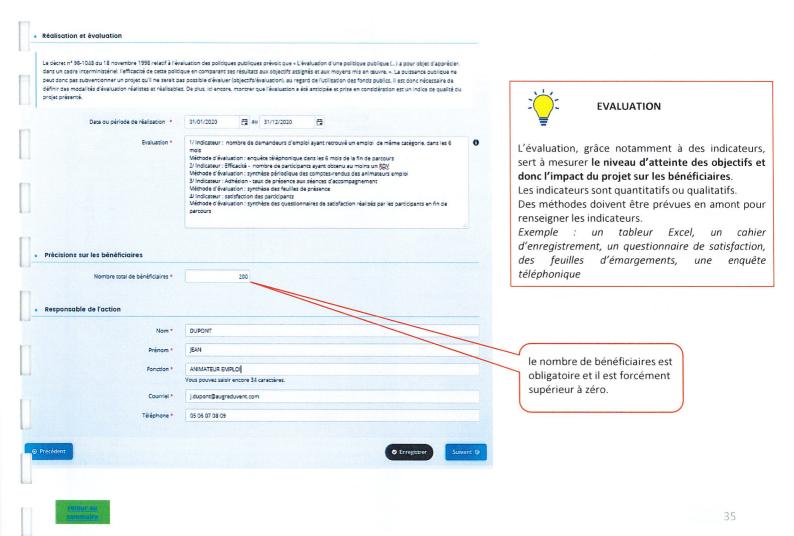
Moyens matériels et humains * MOYENS

 $\frac{\text{MOYENS }\underbrace{\text{MATERIELS}}_{\text{MATERIEN}}}{\text{un local de 400 m}^2 \, \text{mis à disposition gratuite par la ville} / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition gratuite par la ville / 10 ordinateurs avec accès libre à Internet / un progiciel de 400 m^2 mis à disposition de 400 m^2 mis à disposition gratuite de 400 m^2 mis à disposition de 400 m^2 mis à disposition$

PERSONNEL RÉMUNÉRÉ	13	11,50	100 %
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	10	9,50	82,6 %
Adultes-Relais (AR)	1	1,00	8,7 %
Postes Fonjep	2	1,00	8,7 %
Autres emplois aidés	0	0,00	0,0 %
Volontaires ou stagiaires indemnisés	0	0,00	0,0 %
Personnel mis à disposition "payante"	0	0,00	0,0 %
ERSONNEL NON RÉMUNÈRÉ	21	11,00	100 %
Bénévoles	20	10,00	90,9 %
Volontaires en service civique	1	1,00	9,1 %
Personnel mis à disposition « gratuite »	0	0,00	0,0 %



4 - Votre dossier : dates de réalisation évaluation / bénéficiaires / responsable action



4 – Votre dossier : budget prévisionnel



BUDGET PREVISIONNEL

Il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes envisagées pour le projet.

Les recettes et particulièrement le compte **74 – Subventions d'exploitation** doivent être remplies avec le plus grand soin car elles conditionnent l'acheminement vers le bon service instructeur.

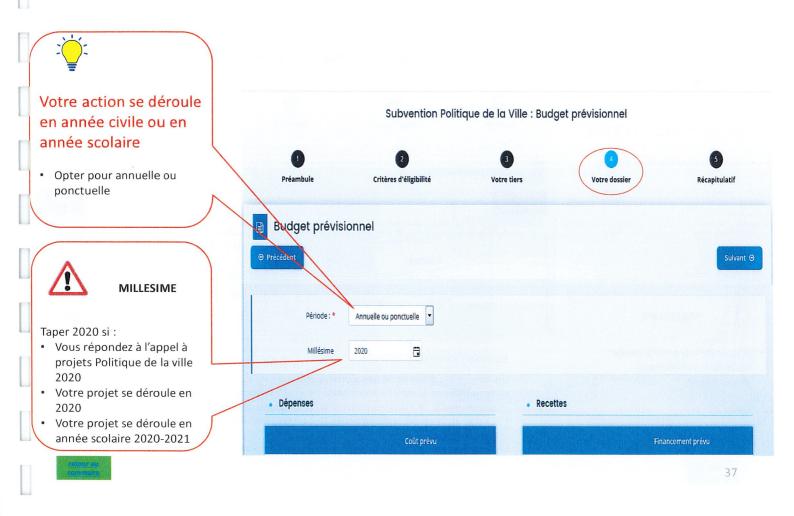
Il est conseillé de bien regarder **l'appel à projets** ou de contacter votre correspondant Politique de la Ville.

Pour plus de détails sur le budget prévisionnel : voir pages suivantes

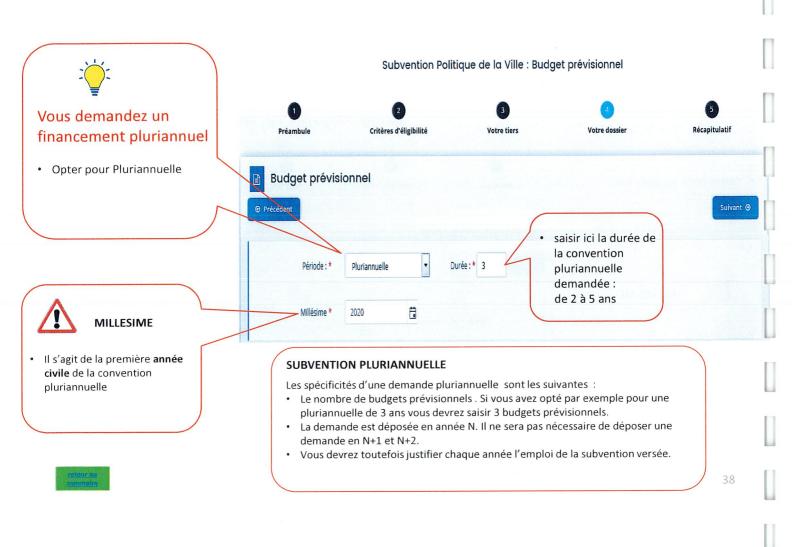




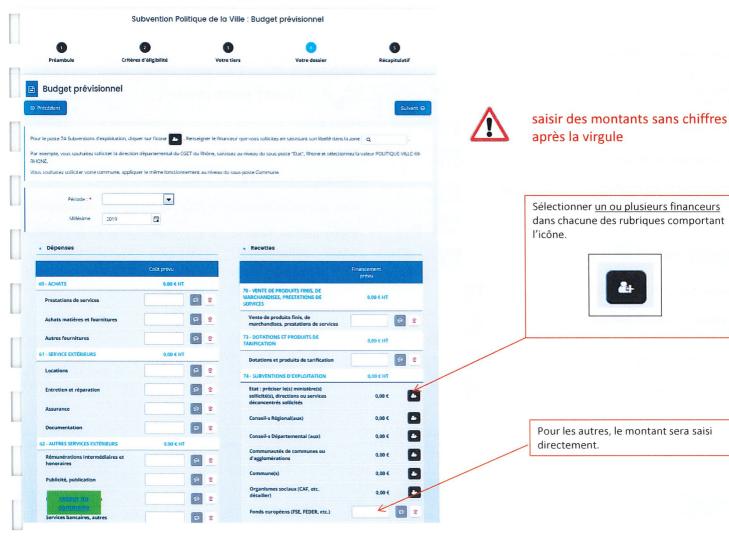
4 – Votre dossier : budget prévisionnel, période et millésime



4 – Votre dossier : budget prévisionnel, période et millésime



4 – Votre dossier : budget, conseils de saisie



- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT	
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €	A
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €	4
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €	4
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €	
Commune(s)	0,00 €	4
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00€	4
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		0 1
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		p i
Aides privées (fondation)		9 1
Autres établissements publics		0 1



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les publics cibles de la Politique de la ville sont les habitants des quartiers prioritaires (QPV)

La Politique de la ville est partenariale ; elle peut mobiliser ,

- d'une part des financements de <u>l'Etat</u> (via ses services déconcentrés)
- d'autre part des financements <u>des collectivités territoriales</u> (Conseil régional, Conseil départemental, Métropole, EPCI, Commune)



Vous sollicitez le financement de :

L'ETAT





- 3 Le service déconcentré de l'Etat en charge de la Politique de la Ville dans votre Région : exemple pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- taper ici les premières lettres de votre Région : « AUVERGNE »
- puis sélectionner dans la déroulante :
 - « AUVERGNE-RHONE-ALPES-POLITIQUE-VILLE »

2 – <u>Le service déconcentré de l'Etat</u> en charge de la Politique de la Ville dans votre département : exemple pour le Rhône

- taper ici le n° de département « 69 »
- puis sélectionner dans la déroulante : « 69-ETAT-POLITIQUE-VILLE »

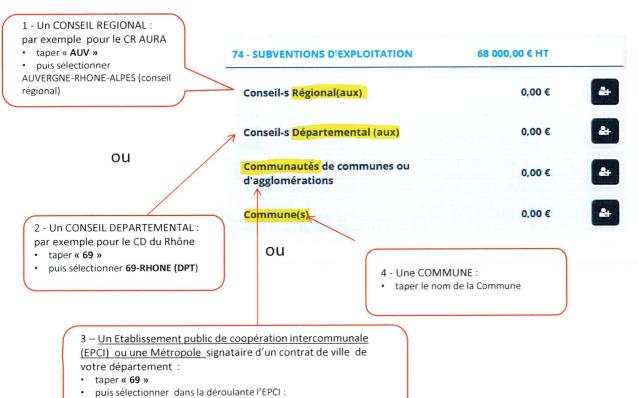
CC = Communauté de Communes CA = Communauté d'Agglo



Vous sollicitez le financement d'une :

COLLECTIVITE





42



Vous sollicitez le financement d' :

AUTRES FINANCEURS

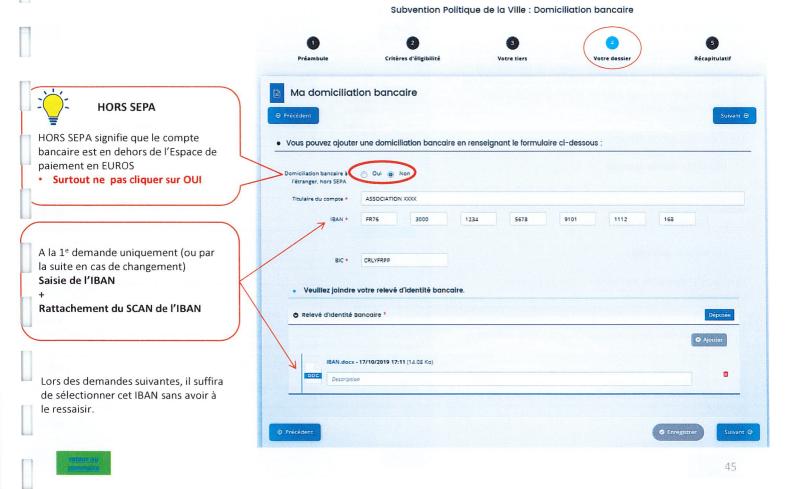
4 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 68 000,00 € HT		1 – La CAF, par exemple pour la CA du Rhône • taper « 69 »
Organismes sociaux <mark>(CAF</mark> , etc. détailler)	0,00€	• pour la CAF du Rhône (69-CAF)
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	(P)	
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	9	Pour les autres financeurs, le montant sera
Aides privées (fondation)		saisi directement dans l'encadré. En cas d'erreur supprimer la ligne à l'aide
Autres établissements publics	(P)	de l'icône

4 – Votre dossier : informations annexes



44

4 – Votre dossier : Informations annexes



4 – Votre dossier : Pièces jointes

C'est votre 1e demande sur DAUPHIN

Joindre <u>uniquement</u> les pièces suivantes :

- . Les statuts et la liste des dirigeants
- . Les comptes annuels (bilan et compte de résultat N-1)
- . Le rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant)
- . La délégation de signature de la personne qui a signé
- l'attestation sur l'honneur

Los d'une prochaine demande

Durant le même exercice

Si vous déposez d'autres demandes durant l'année, il sera inutile de les joindre à nouveau (hormis transitoirement le budget prévisionnel de la structure).

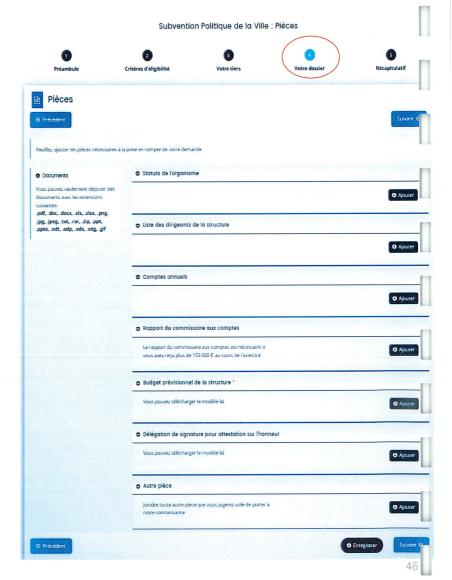
Les années suivantes

Lors de la 1^e demande de l'année il faudra joindre uniquement :

- Les comptes annuels (bilan et compte de résultat N-1)
- le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant.

Les statuts, la liste des dirigeants, le justificatif du compte signataire, l'IBAN seront joints <u>uniquement s'ils ont été modifiés.</u>





IV. ATTESTER SUR L'HONNEUR ET TRANSMETTRE LA DEMANDE

5. Récapitulatif

Première demande : joindre une attestation

Demandes ultérieures : attester en ligne grâce au compte signataire

Subvention Politique de la Ville : Récapitulatif

1 Préambule 2 Critères d'éligibilité







5 – Récapitulatif et attestation sur l'honneur

Il s'agit de votre $1^{\rm e}$ demande dans DAUPHIN



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

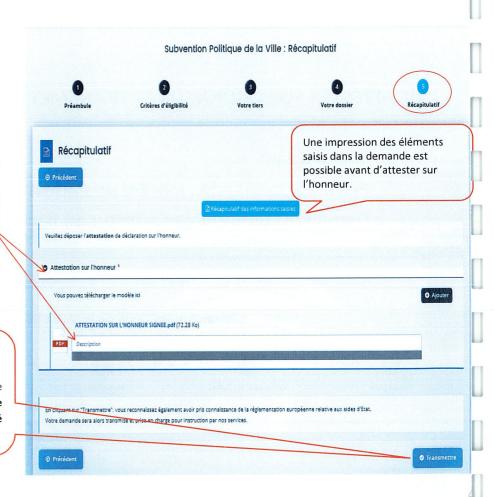
Imprimer le modèle joint et faire signer l'attestation par le représentant légal ou son délégataire (dans ce cas mettre en PJ la délégation de signature).

Vous pourrez alors ajouter le scan de cette attestation.



Avant de cliquer sur « Transmettre » vérifiez bien le récapitulatif des informations saisies car la demande ne sera plus modifiable tant qu'elle n'aura pas été étudiée par un agent.





5 – Récapitulatif :

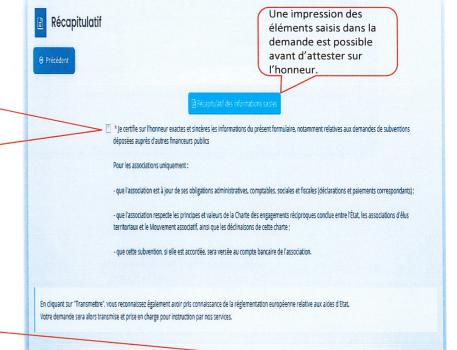
Il ne s'agit pas de votre 1^e demande dans DAUPHIN et le représentant légal de l'organisme est « compte signataire ».

Si le représentant légal (ou son délégataire) est « compte signataire »; grâce à son identifiant et son mot de passe personnels, il peut attester en ligne la demande de subvention.

Attention en cas de fausse déclaration, il engage sa responsabilité pénale (art 441-6 et suivants du code pénal), tout comme dans une demande non dématérialisée.



Avant de cliquer sur « Transmettre » vérifiez bien le récapitulatif des informations saisies car la demande ne sera plus modifiable tant qu'elle n'aura pas été étudiée par un agent.



Subvention Politique de la Ville : Récapitulatif

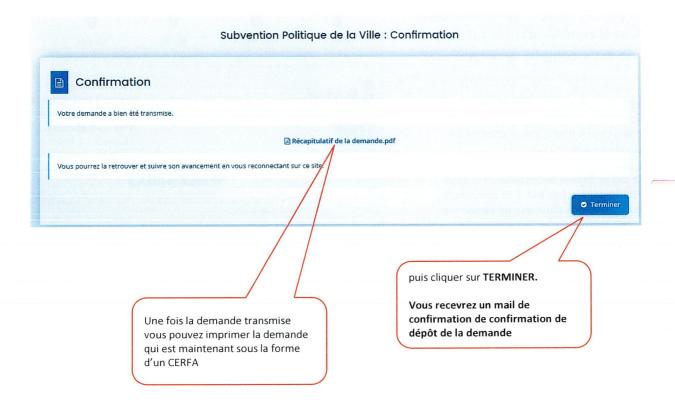
Votre tiers

Préambule

Critères d'éligibilité

Récapitulatif

4 – Votre dossier : le CERFA 12156*05

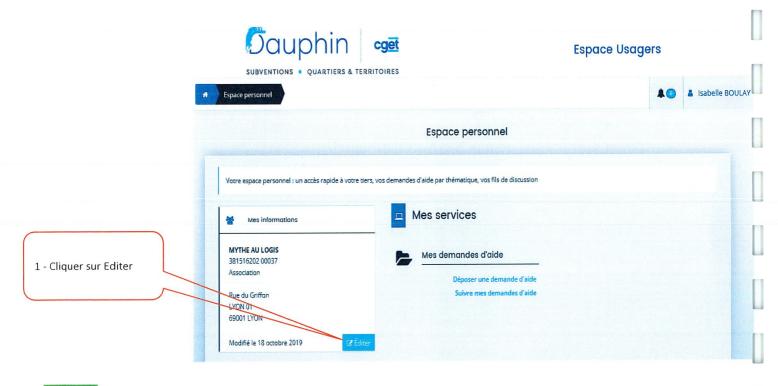


V. MODIFIER LES DONNÉES DE MON ORGANISME OU MA DEMANDE

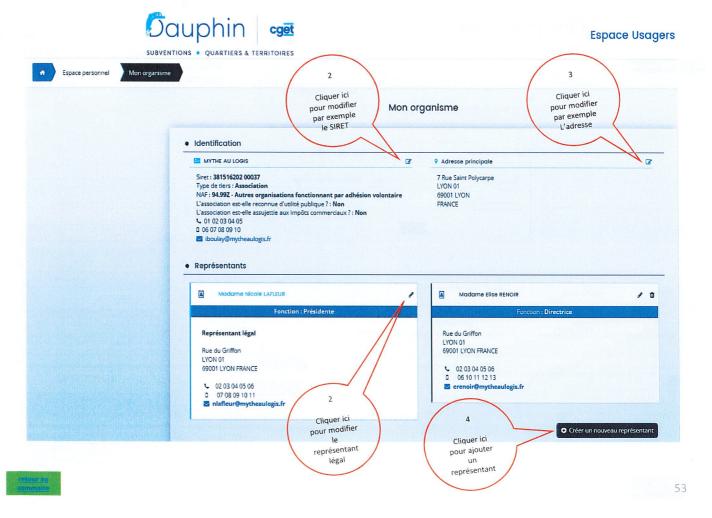
- Comment modifier les données de votre organisme ?
- Comment répondre à une demande de compléments (les pièces jointes sont erronées ou incomplètes) ?
- Comment répondre à une sollicitation (un élément de la demande reste à préciser ou à corriger) ?

• Comment modifier les données de votre organisme ?

Les données du tiers peuvent être modifiées soit lors d'une demande soit dans l'espace personnel

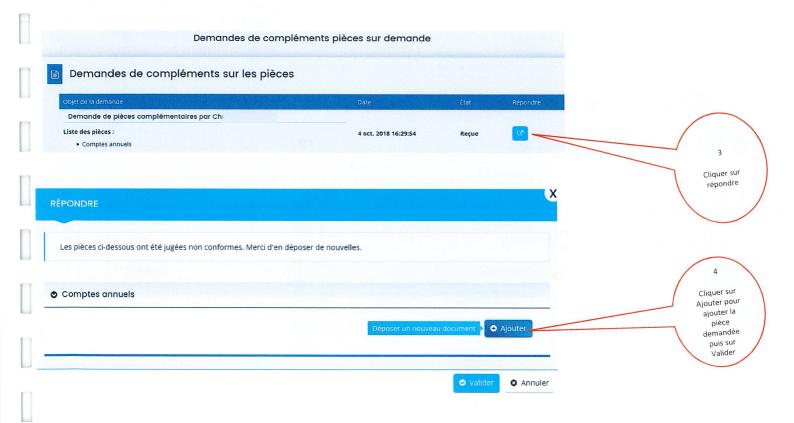


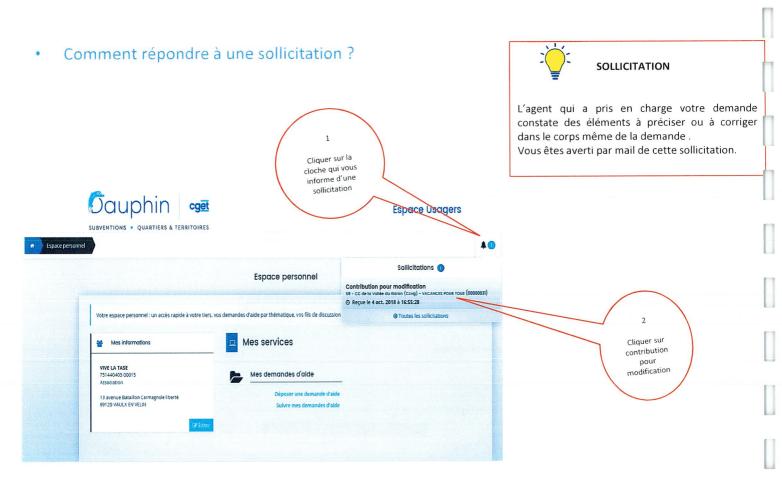
Comment modifier les données de votre organisme ?





Comment répondre à une demande de compléments ?





VI. SCHÉMAS

- 1. PREMIÈRES DEMANDES DANS DAUPHIN
 - POUR UN ORGANISME DÉJÀ RÉFÉRENCÉ DANS DAUPHIN (porteur connu)
 - POUR UN NOUVEL ORGANISME NON RÉFÉRENCÉ
- 2. POUR LES DEMANDES SUIVANTES

RECAPITULATIF – SCHEMA DES DIFFERENTES ETAPES – 1º DEMANDE DANS DAUPHIN



1e demande TIERS CONNU

+



Richard Agent – Politique de la ville

1/ Samia créé son compte. Elle sollicite Richard Agent Politique de la Ville qui lie son compte à son organisme. Elle est **rattachée** au tiers et automatiquement **« administrateur »**

2/ A partir de son espace personnel, elle invite Samuel son Président à créer son compte

3/ Elle saisit sa demande et joint la délégation de signature de Samuel

4/ Elle rattache le scan de l'attestation sur l'honneur signée par Samuel et appuie sur le bouton transmettre.

1/ Le tiers est déjà approuvé

2/ Richard prend en charge le dossier

3/ Il tague le compte de Samuel « signataire », il pourra alors attester en ligne les prochaines demandes de subvention

4/ Il fait la **recevabilité** du dossier



1e demande NOUVEAU TIERS

+



Richard Agent – Politique de la ville

1/ Maxime créé son compte

2/ Il saisit les données de son tiers et sa demande

3/ Il **joint en PJ** le document prouvant que Martine est Présidente

4/ Il rattache l'IBAN et le scan de l'attestation sur l'honneur signée par Martine

5/ Il appuie sur le bouton transmettre.

1/ Richard approuve le nouveau tiers

2/ Il prend en charge le dossier ce qui rattache Maxime au tiers et le rend « administrateur »

3/ Il **envoie une invitation** à Martine pour créer son compte

4/ Il tague le compte de Martine « signataire » ; elle est alors rattachée au tiers et pourra attester en ligne les prochaines demandes de subvention

5/ Il fait la recevabilité du dossier.

6/ Il saisit le **numéro CHORUS** dans la fiche tiers.

58

RECAPITULATIF – SCHEMA DES DIFFERENTES ETAPES – DEMANDES ULTERIEURES



Samia de l'Association TREMPLIN



Maxime de l'Association Culture pour Tous

Demandes suivantes, <u>après</u> <u>une première demande prise</u> <u>en charge par un agent pub</u>lic Politique de la ville dans DAUPHIN



Richard Agent – Politique de la ville

- 1/ Ils vérifient les éléments du tiers et modifie les éléments qui ont changé. Ils saisissent une demande.
- 2/ Ils demandent au « compte signataire » d'attester en ligne 1
- 3/ Ils appuient sur le bouton « transmettre »
- ¹ Si le représentant légal ne souhaite pas attester en ligne, l'attestation signée « papier » sera rattachée à la demande en pièce jointe.

- 1/ Richard vérifie et **approuve le tiers** s'il y a eu modification sur des éléments substantiels (adresse, IBAN, SIRET) et prend en charge le dossier.
- 2/ Il prend en charge la demande
- 3/ Il fait la recevabilité du dossier
- 4/ Il **transfère le dossier** dans l'application métier pour instruction

